

MERCREDI 20 MARS 2019

Des Antennes médico-sociales plus proches des Deux-Sévriens grâce à un nouveau redécoupage territorial

" En 2019, le Département des Deux-Sèvres dédie 60 % de son budget à la protection des plus fragiles. Soutenir les parents et futurs parents, protéger les adolescents, accompagner les seniors en perte d'autonomie, faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RSA... la collectivité porte l'ensemble de ces actions grâce à des politiques sociales volontaristes. La mise en œuvre de ces dernières s'appuie sur un réseau de structures de proximité dont les six Antennes médico-sociales constituent l'ossature. Calquer leur périmètre sur celui des intercommunalités permet notamment de faire coïncider sur un même territoire l'intervention des professionnels de l'AMS et les partenaires sociaux tels que Pôle emploi et de rendre un service public plus lisible et plus efficace en direction des habitants ", explique Béatrice Largeau, vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance et de la famille.

Périmètre commun pour les Antennes médico-sociales et les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2019

Ainsi, l'AMS du Bressuirais couvre le territoire de la Communauté d'agglomération du bocage bressuirais, l'AMS du Niortais celui de la Communauté d'agglomération du Niortais, l'AMS du Thouarsais celui de la Communauté de communes du Thouarsais l'AMS du Mellois celui de la Communauté de communes Mellois en Poitou et l'AMS du Haut Val de Sèvre celui de la Communauté de communes éponyme.

L'AMS de Gâtine concerne les Communautés de communes de Val de Gâtine, Parthenay-Gâtine et Airvaudais-Val du Thouet.

Les évolutions en nord Deux-Sèvres :

Les communes suivantes rejoignent l'AMS du bressuirais : Argentonay, Chanteloup, Clessé, Geay, Genneton, L'Absie, La Chapelle-Saint-Etienne, La Chapelle-Saint-Laurent, Largeasse, Le Breuil-Bernard, Moncutant, Moutiers-sous-Chantemerle, Neuvy-Bouin, Pugny, Saint-Aubin-du-Plain, Saint-Maurice-Etusson, Saint-Paul-en-Gâtine, Trayes, Voulmentin.

Le relais médico-social de Moncutant est ainsi rattaché à l'AMS du Bressuirais.

Les communes suivantes rejoignent l'AMS du Thouarsais : Marnes, Saint-Généroux, Saint-Jouin-de-Marnes.

Les évolutions en sud Deux-Sèvres :

Les communes suivantes rejoignent l'AMS du Pays mellois : Exoudun, La Couarde, La Mothe-Saint-Héray.

La commune suivante rejoint l'AMS Niort Nord : Germond-Rouvre.

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



www.deux-sevres.fr